Sortie bornes - Limite de Faymont – rapport 1 (1/2)

Le 19 avril 2011, des membres de la SHAARL (Patricia et Henri Cardot, Jean-Claude Horlacher, Alain Guillaume, Christian Ponsot, Jean-Pierre Bianchi et Jean Hennequin) se sont retrouvés pour effectuer deux actions :

- Remettre en place une ancienne borne en limite de Lure (avec Moffans et Vouhenans)
- Refaire une portion de limite de la commune de Faymont (déjà faite en 2000)

1- Borne de Lure :
Cette borne est signalée déjà dans un texte du 22 novembre 1572 (A.D.70, H 583 ; copie incomplète en A.D.68, 9 G Comptes 74), où il est marqué :
« (…) Et depuis là, tirant à une grosse bosne de pierre élevée, étant au-dessus de l'étang du Révérend Prince de Lure, laquelle bosne est armoiée des armes de la crosse, du côté dudit Vounans, et devers le finage dudit Moffans des armes du Seigneur de Grange ; séparant le bois de Montlatrut et les bois dudit Moffans, et dont ladite grosse bosne finit leur finage et le reste dudit finage de Vounans s'étend devers le finage de Lure. »

Cette borne avait déjà été repérée lors d'une sortie (Alain Guillaume et Jean Hennequin), le 31 décembre 2009.

Borne, limite Vouhenans-Moffans-Lure – 31 décembre 2009

Longueur : 140 cm
Largeur à la base : 62 cm
Largeur au sommet : 49 cm
Epaisseur à la base : 24 cm
Epaisseur au sommet : 18 cm
Partie visiblement émergente : 64 cm

Côté Vouhenans Côté Moffans

31 décembre 2009

Il y a tout lieu de penser que cette borne, plantée bien avant 1572, faisait la séparation des terres de l'abbaye de Lure avec celles de la seigneurie de Granges.

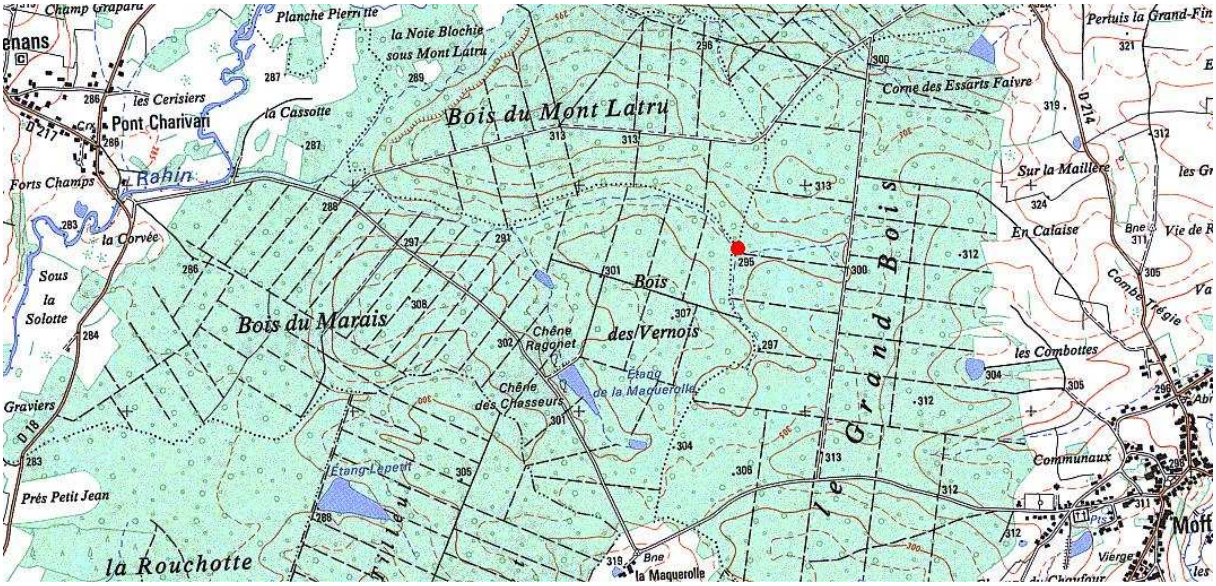

Emplacement de la borne. Les coordonnées GPS indiquent :
Nord : 47° 38' 23''
Est : 6° 31' 37''

A noter la présence d’une croix sommitale, non décrite dans la déclaration des limites de 1572.

Armés de barres à mine et d’autres outils, nous avons pu remettre en terre cette borne antique qui restera à cet endroit encore pour de nombreuses années, pour la joie de ceux qui voudront la découvrir.

La découverte de cette borne a eu pour effet de "reconnaître" les *armes du Seigneur de Grange*(s), qui sont représentées sur la carte d’Heinrich Schickhardt, de 1616.

Croix sommitale

Détail des deux bars en relief

Nous pouvons lire en effet dans le bulletin de la Société d'Emulation de Montbéliard (SEM) de 1913 (page 160) :

« De Granges – Famille noble : d'azur (alias : de gueules) au sautoir d'or.
Seigneurie de G. : de gueules à 2 fléaux à battre d'or mis en sautoir, accompagnés en pointe de 2 bars adossés de même (Carte Schickhardt de 1616 à la Kgl. Landes-Bibliothek de Stuttgart. »

Carte de Schickhardt (1616), redessinée par la SEM en 1997 (extrait)

Les deux bars (poissons) du seigneur de Granges.
Point de fléaux en sautoir (en croix) !